

Les droits sur le numériques

Malgré les résistances américaines, l'Europe s'efforce de rendre au public la possibilité d'agir pour garder une discrétion de la vie privée sur le NET. Désormais, elle fait l'objet d'un service rémunéré du privé.

Toute publication est indélébile, effectivement en effectuant des recherches sur soi même, il est fort probable de retrouver des informations valorisantes ou pas.

Les trois quarts des utilisateurs sont unanimes sur le pouvoir d'agir sur les publications.

Les législateurs européens suggèrent que cette possibilité soit gratuite sous peine de pénalité mais seuls les réseaux sociaux pourraient être concernés.

Cependant, une politicienne française a réussi à obtenir de la part de certaines entreprises du numérique principalement nationale, la possibilité pour le public d'agir sur ces publications.

Mais selon les Etats unis ce serait perdre les enjeux financiers et le droit de parole pour les usagers.

Les 2 continents n'ont pas la même application de la réglementation des entreprises qui est fonction de la nationalité pour les USA et fonction de la localisation pour l'Europe.

Dans l'attente d'une uniformisation des lois, toutes les informations sont disponibles pour les employeurs indiscrets.

Le recours est soit judiciaire soit dans le travail de publications valorisantes pour masquer d'éventuels défauts.

Total 198 mots